

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché le 14 novembre 2019 Le conseil municipal de Lamagdelaine se réunira le 19 novembre 2019 à 20 heures 30, salle de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- Etude énergétique et ingénierie financière pour la rénovation de la salle des fêtes, économies d'énergie sur la commune et production d'énergie locale
- Mission de programmation pour la réhabilitation de la salle des fêtes
- Travaux d'électrification – Extension BTS Monsieur Bach au Pech de Clary
- Présentation rapport annuel SPANS : prix et qualité du service
- Elections municipales 2020 : Moyens publics mis à disposition des candidats
- Participation écoles extérieures
- Questions diverses

En début de séance Enercoop Midi-Pyrénées, Fil d'ohm, Quercy Energies feront une présentation globale du projet énergie citoyenne (lieu, implantation, production, planning, acquisition foncière)

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Véronique ARNAUDET.

Présents : CORMANE Jean-Pierre, DUFLOS Jacques TRENEULES André; VERDIE Chantal, LACALMONTIE Luc, TERRIE Annette, CAMPAGNAC Jocelyne, RULLIERE Jean-Pierre, GAUFFRE Marie-Christine

Absente excusée : CAVAILLE Valérie procuration à ARNAUDET Véronique,

Absents : BESSIERES-PIN Géraldine, POTIER Cédric

Le conseil municipal a élu Monsieur CORMANE Jean-Pierre secrétaire.

Objet : Etude énergétique et ingénierie financière pour la rénovation de la salle des fêtes, économies d'énergie sur la commune et production d'énergie locale,

Une présentation de Monsieur Aubert Directeur de Quercy Energies est faite au conseil municipal sur la proposition d'un accompagnement pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes, des économies d'énergie sur la commune et production d'énergie locale.

Puis présentation par Fil d'Ohm sur un montage d'un projet citoyen : démontrer l'intérêt et donner envie de développer un tel projet pour créer des retombées sur la commune.

Après ses présentations Madame le Maire ouvre la séance.

Suite à la discussion le conseil est favorable à l'étude d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes mais le vote est reporté au prochain conseil municipal afin d'obtenir plus de précisions pour signer la convention avec Quercy Energies.

Objet : Demande de subventions pour la réhabilitation de la salle des fêtes

Mesdames, Messieurs,

La mairie de Lamagdelaine est propriétaire et gestionnaire d'un patrimoine bâti de plus d'une vingtaine d'année et n'ayant que peu évolué depuis leur construction. Ces sites répondent désormais difficilement aux exigences et besoins tant réglementaire que fonctionnel.

Suite aux études réalisées par le bureau d'études Carcy un programme pour la salle des fêtes communale a été remis. Ce dernier s'articule autour de 4 axes :

- Sécurité des biens et des personnes
- Accessibilité des ERP aux personnes handicapées
- Amélioration énergétique des bâtiments
- Rénovation et amélioration fonctionnelle

Le coût prévisionnel en phase de programmation pour l'opération a été estimé à 513 085.00 € HT par le bureau d'études CARCY. Décomposé de la manière suivante :

désignation	Montant € HT
Sécurité des biens et des personnes	18 690 € HT
Accessibilité	17 500 € HT
Amélioration énergétique	279 400 € HT
Rénovation et Amélioration fonctionnelle	197 495 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€ HT	%
Etat - DETR	128 271	25
Région Occitanie (pour accessibilité uniquement)	5250	1
Région Occitanie (rénovation énergétique uniquement)	50 000	10
Département du Lot	50 000	10
Part maître d'ouvrage	29 564	6
Emprunt	250 000	48
TOTAL	513 085	100%

C'est à ce titre que le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- a- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes communale de Lamagdelaine
- b- D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions relatives à l'exécution de ce projet ;
- c- D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

OBJET : Extension BTS Monsieur Bach lieu dit « Pech de Clary »

Madame le Maire, présente le projet de raccordement électrique, cité en objet, pour la desserte électrique de l'habitation de Monsieur Bach Didier.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

1. Approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energie du Lot,
2. Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2020,
3. S'engage à participer à cette opération à hauteur de 1000 euros, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415
4. Autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

OBJET : Présentation rapport annuel SPANC : prix et qualité du service

Madame Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif qui a été adopté par le SPANC du Grand Cahors.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service : il est mis à la disposition des membres du conseil municipal.

Le conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Objet : Elections municipales 2020 : Moyens publics mis à disposition des candidats

Les 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales.

Dans un souci de permettre à la démocratie de s'exprimer pleinement et clairement il est proposé de mettre à la disposition des candidats les moyens matériels suivants selon les modalités telles que définies à savoir :

La salle associative sera gratuitement mise à disposition après demande écrite formulée auprès du secrétariat mentionnant expressément la date, l'heure et raison de la réunion. L'attribution se fera dans l'ordre d'arrivée du courrier de réservation et sous réserve de disponibilité de la salle.

Chaque utilisateur des moyens publics mis à disposition se doit de les restituer en l'état.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver cette mise à disposition gracieuse de moyens au bénéfice des candidats aux prochaines élections municipales dans les conditions susvisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de la participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école.

Cette participation financière concerne les enfants accueillis qui ne résident pas sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer un forfait de 1365 euros représentant le coût de l'accueil par enfant pour l'année scolaire.

INFOS

- Comité des fêtes : Le bureau est démissionnaire. Madame Haudry Sabine se propose pour prendre la Présidence, les autres membres du bureau sont à recruter.

Une réunion entre associations pour partager les moyens va être organisée le samedi 7 décembre.

- Information sur la gratuité des transports sur le Grand Cahors réservé au détenteur de la carte grand Pass.
- Free souhaite installer une antenne sur la commune, terrain appartenant aux ASF (cap de lascamps). Une réponse a été faite : projet non compatible avec le caractère paysager du secteur. Un autre site sera prochainement étudié.
- Arrivée de la fibre en 2020 : installation de 2 armoires sur la commune, 1 située dans le bourg chemin de l'école et la deuxième située au chantre route des vignes.
- La réalisation de la plaque « espace Maurice Pons » est en cours de confection par un artisan local, l'hommage est fixé au 14 décembre à 11 h 30.
- Le « trail des beaux mollets » sera organisé sur la commune par l'association Muscu & Run, cette manifestation sportive aura lieu le 17 mai 2020 et sera reconduite annuellement.
- Référent « sanglier » Monsieur Treneules André est nommé pour siéger au sein du Comité local sanglier et de l'unité de gestion dont dépend la commune pour la période 2019-2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 23 h 15.